POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 264
octobre 2015 - 6 €

LE PREMIER MINISTRE ANNONCE UNE NOUVELLE LOI MONTAGNE

Les élus ont su convaincre de la nécessité d'une loi spécifique Montagne

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY
15 & 16 OCTOBRE 2015

◀ **Les auteures des rapports sur l'acte II de la loi Montagne et sur la DGF devant le comité directeur**

◀ **Entretien avec Robert de Caumont : « Il n'y a rien de plus urgent que de transformer l'essai de l'acte II de la loi Montagne »**

NUMÉRO
264
OCTOBRE 2015

À LA UNE : Le Premier ministre a choisi le Montenvers, lieu emblématique de la montagne qui surplombe la Mer de Glace, à Chamonix, pour réunir le Conseil national de la montagne le 25 septembre. Faisant part de sa détermination à refonder le pacte entre la nation et les territoires de montagne, Manuel Valls a confirmé à cette occasion que la feuille de route pour donner corps aux propositions du rapport Genevard-Laclais sur l'acte II de la loi Montagne comprendrait un texte dédié et pertinent.

Photo : Préfecture de Haute-Savoie

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *président de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR QUE LA LOI ACTE II NE SOIT PAS UNE COQUILLE VIDE

« L'urgence d'un acte II de la loi Montagne tient à la combinaison de plusieurs facteurs : le vieillissement du texte de 1985, tout d'abord, mais aussi la marginalisation croissante de nos territoires dans les politiques publiques de l'Etat et des collectivités, ainsi que la réforme territoriale et l'émergence de nouveaux défis environnementaux. Pour y répondre, un projet de loi dédié nous semble être la réponse appropriée.

A Chamonix, en convenant de la nécessité d'un nouveau pacte entre la nation et la montagne, le Premier ministre a annoncé devant le Conseil national de la montagne (CNM) la concrétisation de cet acte II à travers une loi pertinente. Nous ne pouvons que nous en féliciter, tant elle était attendue par les élus et les populations de montagne. Il s'est également engagé à associer aussi bien le CNM que l'ANEM à la préparation de ce texte.

Cependant, il est essentiel de passer de la parole aux actes. Il faut désormais veiller à donner au plus vite un contenu substantiel à ce projet de loi, qui ne doit pas rester une coquille vide. Fort heureusement, les trente-sept propositions et les quatre-vingt-dix-neuf mesures présentées par les députées Annie Genevard et Bernadette Laclais sont là pour nous y aider.

Mais le temps peut facilement jouer en notre défaveur, tant le terme de la législature en cours s'approche à grands pas. C'est pourquoi, afin de tenir au mieux l'échéance 2016 évoquée par Manuel Valls, il faut nous mettre au travail rapidement. Et nous comptons bien que les services du Premier ministre et de la ministre chargée de l'Egalité des territoires et de la ruralité nous proposent d'ouvrir ce chantier dès le lendemain de notre 31e congrès. »

SOMMAIRE

3 **ACTUALITÉ**

Conseil national de la montagne

Le Premier ministre annonce un projet de loi pour la montagne en 2016
De nombreuses annonces engageantes pour la montagne
La question du maintien des offices municipaux de tourisme mise sur la table
La Mer de Glace témoin du changement climatique

5 **DOSSIER : 31e CONGRÈS**

Ces habitants de la montagne porteurs d'avenir

Energie : Ces pionniers de la transition énergétique qui ont le sourire
Normes : La bonne volonté récompensée
Financement : Ces communes qui demandent de l'oxygène mais ne se découragent pas
Gouvernance : Principes de fonctionnement et principe de précaution
Très haut débit : A Villeplane, pour les zones grises, c'est marron !
Economie : Réussir en montagne, oui c'est possible

12 **L'ENTRETIEN**

Robert de Caumont : « Il n'y a rien de plus urgent que de transformer l'essai de l'acte II de la loi Montagne »

15 **VIE DE L'ANEM**

31e congrès : Le programme
Comité directeur : Les rapporteures de deux sujets majeurs présentent leurs travaux aux élus
Frédérique Massat succède à François Brottes à la tête de la commission des affaires économiques de l'Assemblée
Les dates du mois

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Laure Lachaise
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 100 exemplaires.
Dépôt légal : octobre 2015

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE : Le Premier ministre annonce un projet de loi pour la montagne en 2016

Le Conseil national de la montagne (CNM) s'est réuni le 25 septembre à Chamonix, à l'hôtel du Montenvers, en surplomb de la Mer de Glace. La présentation du rapport des députées Bernadette Laclais et Annie Genevard sur l'acte II de la loi Montagne était au cœur de l'ordre du jour. La feuille de route pour la montagne, que le Premier ministre a annoncée en fin de réunion, comprendra bien un projet de loi qui devrait voir le jour l'an prochain.

PRÉFECTURE DE HAUTE-SAVOIE

Manuel Valls :
« La montagne n'est pas un territoire comme les autres, votre regard en témoigne, et notre devoir est de faire que la montagne reste attractive et mette toutes les chances de son côté. »

Pour ce CNM particulièrement attendu, le Premier ministre, Manuel Valls, était entouré de la ministre en charge de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, Sylvia Pinel, et de la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, ainsi que de cinq secrétaires d'Etat [1]. En ouvrant la réunion, il a rappelé l'importance qu'il accorde au Conseil national de la montagne en tant qu'instance de dialogue et de proposition, et a affirmé sa conviction de devoir le réunir plus fréquemment.

Il a ensuite présenté aux membres du Conseil son analyse de la situation de la montagne dont il considère qu'elle n'est pas « un territoire comme les autres, votre regard en témoigne, et notre devoir est de faire que la montagne reste attractive et mette toutes les chances de son côté ».

Il a ainsi placé au centre de son discours la nécessité, d'une part, d'un nouveau pacte entre la nation et les territoires de montagne, et d'autre part, d'une feuille de route qui lui tiendra lieu de calendrier.

Il a chaleureusement félicité les deux parlementaires qu'il avait missionnées sur l'acte II de la loi Montagne pour le rapport qu'elles lui ont remis, en citant la rigueur, la richesse et la vision d'ensemble de leur travail qui fournit la matière nécessaire afin de bâtir une nouvelle approche de l'action en faveur de la montagne.

Tout en considérant d'entrée de jeu que « la question législative se pose », il a fait valoir qu'on ne devait pas « remettre à plus tard ce qui peut être réalisé rapidement », évoquant de cette manière son intention de transformer nombre de propositions du rapport sur l'acte II de la loi Montagne en amendements gouvernementaux dans divers projets de loi du calendrier parlementaire (loi santé, loi de finances, loi relative à la République numérique…). Il a annoncé qu'il avait demandé à ses services, dans ce but, un chiffrage précis des propositions et leur déclinaison en termes de calendrier. A ce stade, la ligne du gouvernement semblait donc arrêtée avec détermination et exclusivement sur cette logique de « crantage législatif »…

Toutefois, cette approche s'est trouvée pratiquement inversée au terme de la réunion. En effet, lors de leur prise de parole, de façon unanime et convergente, les deux parlementaires rapporteures de la mission relative à l'acte II de la loi, le président de l'ANEM, Laurent Wauquiez, et le président de la Région Auvergne, René Souchon, un des pères fondateurs de la première loi Montagne de 1985, ont plaidé avec vigueur en faveur d'un texte législatif qui puisse rendre visibles et manifestes une ambition et une dynamique nouvelles en faveur des territoires de montagne.

Constatant cette unanimité sans faille, le Premier ministre a annoncé à la clôture de la réunion que l'acte II de la loi Montagne se concrétisera sous ces deux aspects distincts, entre mesures d'ajustement de nature réglementaire ou législative au gré des calendriers, et un projet de loi dédié que le gouvernement déposera l'année prochaine devant le Parlement. Le Premier ministre s'est en outre engagé à faire en sorte que le CNM et l'Association puissent contribuer à son élaboration.

En actant une décision de cette nature, loin d'être acquise au moment où s'ouvrait la réunion, le Conseil national a fait la preuve de sa maturité et de sa capacité d'être une instance de dialogue et de proposition à part entière.

(1) André Vallini (Réforme territoriale), Matthias Fekl (Commerce extérieur et Promotion du tourisme), Alain Vidalies (Transports, Mer et Pêche), Ségolène Neuville (Handicapés), Thierry Braillard (Sports).

De nombreuses annonces engageantes pour la montagne

En détaillant la feuille de route qu'il propose d'appliquer à l'acte II de la loi Montagne, Manuel Valls a affirmé un certain nombre d'engagements dans divers domaines impliquant la montagne.

Le Premier ministre a présenté une nouvelle dynamique en faveur de la montagne pour le développement de ses atouts, comprenant notamment les mesures qui suivent :

- Réunion du Conseil national de la montagne désormais sur un rythme annuel.
- Renforcement du rôle des comités de massif, notamment par la création d'une procédure spéciale pour adapter les normes au niveau de chasse massif, d'une part, et par une association à la réforme du plan national d'adaptation au changement climatique afin d'en renforcer la portée montagne, d'autre part.
- Création d'une mission parlementaire sur la spécificité des écoles en montagne.
- Priorité montagne accordée pour déterminer la localisation des 1 000 maisons de santé supplémentaires et pour l'octroi des 1 700 bourses à destination des étudiants en médecine qui prennent l'engagement de s'installer en milieu rural une fois diplômés.
- Lancement d'un programme d'action de prévention des aléas en montagne en vue d'une meilleure coordination entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales.
- Adoption de mesures concrètes en application du rapport parlementaire de Joël Giraud, président de la commission permanente du CNM, sur l'irrigation gravitationnelle.
- Priorité claire accordée à la réhabilitation de l'immobilier de loisirs en montagne, notamment dans le cadre de la transition énergétique et des outils mis en place pour arriver à une meilleure performance énergétique des bâtiments.
- Renforcement de l'ingénierie mise à disposition des collectivités de montagne pour mettre en œuvre des infrastructures de transports durables et performantes.
- Introduction d'amendements gouvernementaux reprenant les propositions du rapport Genevard-Laclais dans les projets de loi inscrits à l'ordre du jour du Parlement.

Préfecture de Haute-Savoie

Le rapport d'Annie Genevard et de Bernadette Laclais sur l'acte II de la loi Montagne constituait de toute évidence le noyau dur de l'ordre du jour de cette réunion du Conseil national de la montagne.

LA QUESTION DU MAINTIEN DES OFFICES COMMUNAUX DE TOURISME MISE SUR LA TABLE

Lors des prises de parole par les membres du Conseil national de la montagne, plusieurs représentants, à commencer par Laurent Wauquiez, au nom des élus de la montagne, ont évoqué le problème du transfert à l'intercommunalité des offices de tourisme instauré par la loi NOTRe. Tous ont insisté sur l'aberration que représentait cette obligation, si elle est automatique, pour les stations de sports d'hiver qui ont une identité commercialement établie, essentielle à leur stratégie touristique, et gérée avec les mêmes impératifs qu'une marque protégée. Aussi ont-ils tous demandé que ces stations puissent conserver la maîtrise et l'autonomie de leur office de tourisme, si elles le souhaitent.

Les réponses ministérielles ont été ambiguës. La ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a rappelé que la communautarisation (au 31 décembre 2016 au plus tard) était un principe auquel il ne serait pas dérogé, quitte à ce que certaines implantations d'offices soient maintenues de façon autonome, sans toutefois préciser les contours exacts de cette autonomie. Le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, André Vallini, a pour sa part affirmé que les communes dotées d'offices de tourisme de marque territoriale protégée pourront se déterminer librement durant le dernier trimestre 2016. Le Premier ministre a finalement proposé d'engager avec les représentants des élus et des acteurs du tourisme un travail de réflexion à mener en concertation pour affiner les modalités précises de la mutualisation de la compétence tourisme. A suivre donc, avec vigilance…

LA MER DE GLACE TÉMOIN DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, n'a pu assister au CNM, car elle devait rejoindre New York pour l'assemblée générale des Nations unies sur le climat. Mais plus tôt dans la matinée, elle s'était rendue avec le Premier ministre à la Mer de Glace, qui représente, selon ce dernier, le « révélateur, à très grande échelle, à l'œil nu » du réchauffement climatique et des défis qu'il pose. En effet, en l'espace de cinq ans, soixante-dix marches supplémentaires ont dû être ajoutées à l'escalier qui permet d'atteindre la glace à partir du promontoire de la gare du Montenvers où arrive le train à crémaillère.

Jeff Pachoud / AFP Photo

Ces habitants de la montagne porteurs d'avenir

Impossible de savoir, d'ici le congrès de l'Association, au Puy-en-Velay, les 15 et 16 octobre, ce que sera le toilettage de la loi Montagne. Quoi qu'il en soit, les grands défis à relever pour faciliter le développement des territoires de montagne sont bien connus : une économie dynamique, un très haut débit effectif, des normes adaptées, une transition énergétique assumée, des finances publiques et des services publics conformes aux besoins, et une gouvernance appropriée… Les habitants de la montagne ne demandent pas à être assistés. Ils sont conscients que l'Etat ne peut pas tout. Ils veulent que leurs besoins soient pris en compte, au même titre que ceux des habitants des territoires ruraux ou urbains. Leur créativité, leur esprit d'initiative, leur dynamisme et leur force de travail ont, de tout temps, facilité la vie dans leurs territoires. Ils ne veulent pas laisser partir le train du XXIe siècle sans eux.

ALEXANDER NOVIKOV / FOTOLIA.COM

REPÈRES

- Le rapport Annie Genevard-Bernadette Laclais, commandé par le Premier ministre, Manuel Valls, en début d'année, destiné à préparer l'acte II de la loi Montagne, lui a été officiellement remis le 3 septembre.
- Ce texte contient une centaine de propositions « pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne ».
- Le président de l'ANEM, Laurent Wauquiez, et la secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, saluent « le remarquable travail de fond et de concertation » accompli par les deux députées, avec des propositions concrètes, dont une bonne part est en phase avec les demandes constantes de l'Association.
- Les élus de la montagne saluent le dépôt d'un projet de loi spécifique à la montagne annoncé par le Premier ministre et souhaitent que la date de son examen au Parlement soit très vite communiquée
- A l'heure où la carte cantonale et le périmètre à venir des intercommunalités diluent un peu plus la montagne dans les territoires urbains, l'ANEM demande qu'une feuille de route soit assignée au gouvernement avec pour thèmes la gouvernance, l'aménagement numérique, le maintien des services au public et le développement économique.

Energie

CES PIONNIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUI ONT LE SOURIRE

« Si les études ont été bien faites et le taux de retour sur investissement bien établi, surtout n'ayez pas peur des économies d'énergie », conseille le maire de Gresse-en-Vercors, Alain Rougale, à ses collègues maires.

MIHA POTEK / FOTOLIA.COM

Alain Rougale : « Avec les travaux que nous avons accomplis, nous devrions dégager une économie de l'ordre de 50 % sur notre facture EDF. »

A l'évidence, le maire de Gresse-en-Vercors, commune de l'Isère située à 1 250 m d'altitude, est un homme innovant : « La transition énergétique nous permet de mettre au point des solutions originales. » Entrons donc avec lui dans la maison polyvalente du Grand-Veymont, inaugurée le 31 janvier, très emblématique de l'esprit qui souffle dans ce village authentique.

Le bâtiment, certes, n'est pas Versailles, mais il est aujourd'hui une référence en matière de passage aux ressources renouvelables. Sur le front de neige, il sert à la fois de bureau pour les remontées mécaniques, de poste de secours, de bureau pour le personnel, aux pisteurs, de salle des fêtes, d'espace de repos…

En fait, le Grand-Veymont revient de loin. Construit en deux étapes, en 1965 et 1979, l'édifice n'avait plus ni cachet ni âme. Quand sa rénovation et sa réhabilitation ont été décidées lors du mandat municipal précédent, Alain Rougale était adjoint au maire. « Le bâtiment consommait en moyenne de 120 à 150 mégawatts/heure, se souvient-il, alors qu'avec les travaux que nous avons accomplis, nous devrions dégager une économie de l'ordre de 50 % sur notre facture EDF. »

Impressionnant, même si des oppositions, comme toujours, sont apparues : « Vous ne serez pas dans les délais. Vous ne serez pas prêts pour la saison… » Jamais simple, mais le maire de Gresse-en-Vercors assume : « Quand on a une idée et qu'on est sûr de son projet, il faut s'y tenir. »

Evidemment, cette rénovation énergétique a un coût : 1,4 million d'euros hors taxe. « Pour une commune de quatre cents habitants, c'est énorme, avoue Alain Rougale, mais les spécialistes ont prévu qu'à valeur égale du prix de l'énergie, le retour sur investissement se fera au bout de huit ou neuf ans. » C'est d'autant plus important qu'un surcoût d'un montant de 7 à 10 % du budget initial est venu s'ajouter. Le maire estime le dépassement acceptable et reste optimiste : « Les critiques vont s'apaiser… » En attendant, les faits sont là. La commune est lauréate de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour la qualité de la récupération d'énergie. « A côté du Grand-Veymont, complète le maire, nous avons ce que l'on appelle l'usine à neige qui contient deux compresseurs d'une puissance de 180 ch chacun, qui permettent de faire de la neige de culture, et dont le fonctionnement produit de la chaleur. »

Pour aller jusqu'au bout de sa démonstration, Alain Rougale explique qu'avant la réhabilitation les deux machines étaient refroidies par un système hydraulique classique. « Les calories étaient inutilisées et rejetées dans la Gresse [un sous-affluent du Rhône]. Nous avons donc décidé de nous servir de l'eau de refroidissement des compresseurs pour chauffer le Grand-Veymont. L'eau chaude dont nous n'avons pas besoin, nous la conservons dans une cuve enterrée et nous venons la chercher pour réchauffer le bâtiment lorsque les compresseurs à neige ne tournent pas. Mais le système est encore en phase expérimentale. »

REPÈRES

- En quarante ans (1973-2013), la production d'électricité en France a triplé.
- La production d'hydroélectricité sur la même période a progressé d'un tiers (70 TWh(1) en 2013). Mais sa part relative dans la production totale d'électricité est redescendue de 39 % à 13 % (effet énergie nucléaire…).
- En 2013, les réseaux de chaleur ont représenté 3,3 Mtep(2), dont le gaz naturel représentait 50 %, et le bois-énergie (et résidus agricoles) 10 %.
- La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était de 14,2 % en 2013.

(1) Terawatt-heure
(2) Millions de tonnes équivalent pétrole

Normes

LA BONNE VOLONTÉ RÉCOMPENSÉE

Alors que les normes d'accessibilité des hôtels aux personnes handicapées découragent de nombreux propriétaires, au Lion d'Or, à Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées, l'inquiétude vient de laisser place au soulagement.

Bernadette Lasserre : « N'hésitez pas à déposer des dossiers de demande de dérogation, la commission d'accessibilité ne souhaite pas voir disparaître les petits hôtels traditionnels. »

L'endroit a du charme, trois étoiles et des propriétaires accueillantes : les sœurs Bernadette Lasserre et Rose-Marie Morel. Dans leur famille depuis cent ans, le Lion d'Or est une institution. Depuis toujours, il paraissait à l'abri des outrages du temps. Bien que construits pour durer, ses murs ont pourtant tremblé. En cause, l'obligatoire mise aux normes « handicapés ».

Et il n'y a pas que les murs qui ont tremblé. Les deux sœurs en avaient perdu le sommeil mais pas totalement espoir. « Nous avons investi dans notre hôtel en essayant de tirer parti au mieux de nos petites superficies, raconte Bernadette Lasserre. Au niveau sécurité, nous avons fait ce qu'il fallait mais, pour l'accessibilité, nous étions d'autant plus coincées que nous n'avons aucune possibilité d'extension. »

Un architecte et un bureau d'études avaient été consultés. Ils en étaient arrivés à la même conclusion : les travaux nécessaires à cette mise aux normes étaient pratiquement impossibles à réaliser, sauf à démolir l'hôtel. Autrement dit, à mettre la clé sous la porte.

Les propriétaires du Lion d'Or auraient pu baisser la tête et se contenter de vouer aux gémonies ces normes qui font souvent peu de cas des réalités du terrain. Cela aurait sans doute été suicidaire. Et, en tout cas, pas très constructif.

Les deux sœurs auraient pu également se contenter de demander une dérogation et de croiser les doigts en attendant le jour de leur convocation. Pas leur genre. Au Lion d'Or, l'humain et la bonne volonté prédominent au point que, mi-septembre, Bernadette Lasserre et Rose-Marie Morel ne sont pas arrivées les mains vides devant la commission d'accessibilité. Elles ont proposé de mieux éclairer les couloirs de l'hôtel pour le rendre encore plus accessible aux malvoyants ; voire d'installer un « ascenseur parlant » à leur intention. Et elles ont obtenu satisfaction. « Nous avons eu une dérogation totale pour la déficience motrice », se réjouit Bernadette Lasserre.

Comme elles le souhaitaient, il leur a donc été demandé de traiter la déficience visuelle : marquage des contremarches et nez de marches, même sur les escaliers extérieurs, amélioration de l'éclairage des parties communes et équipement de l'ascenseur d'un bloc sonore… « Ce sont des travaux réalisables, bien que le marquage des escaliers nous gêne beaucoup car nous avons des escaliers en merisier, mais c'est la loi… »

Surtout, les propriétaires du Lion d'Or tirent aujourd'hui la conclusion que, contrairement à ce qu'elles avaient craint, le règlement n'est pas toujours le règlement. « N'hésitez pas à déposer les dossiers de demande de dérogation », conseille vivement Bernadette Lasserre aux autres propriétaires d'hôtels qui rencontrent les mêmes soucis. « Je crois qu'à la commission d'accessibilité, ils sont assez conciliants. Ils n'ont pas envie de voir disparaître les petits hôtels traditionnels de montagne tenus correctement. »

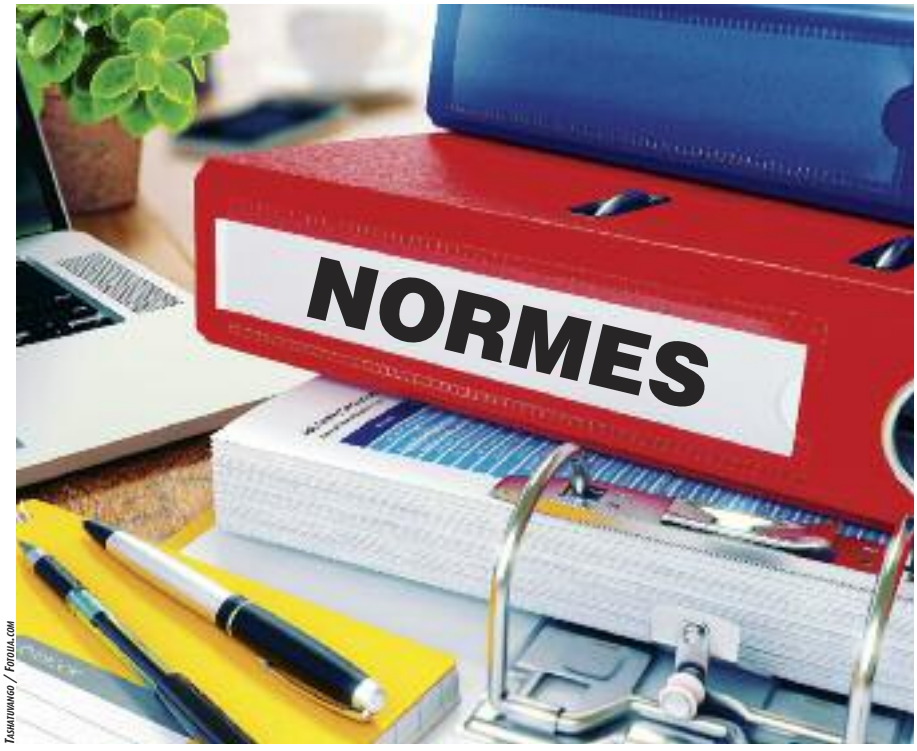

TASHATUVANGO / FOTOLIA.COM

REPÈRES

- Dans leur rapport contre l'inflation normative, Alain Lambert[1] et Jean-Claude Boulard[2] évaluaient à 400 000 le nombre de normes techniques qui s'imposent aux collectivités locales.
- Le Conseil national de l'évaluation des normes (CNEN) a été créé par la loi du 17 octobre 2013 d'initiative parlementaire, en remplacement du Comité consultatif des normes, émanation du Comité des finances locales (CFL) qui existait depuis 2008. Il est indépendant et ses avis consultatifs sont publics.
- En 2014, le CNEN a examiné 303 propositions ou projets de textes :
  - une directive Union européenne
  - un règlement Union européenne
  - quatre projets de loi
  - une loi de programmation
  - vingt ordonnances
  - 171 décrets
  - 105 arrêtés

(1) Président du conseil départemental de l'Orne
(2) Sénateur de la Sarthe

Financement

CES COMMUNES QUI DEMANDENT DE L'OXYGÈNE MAIS NE SE DÉCOURAGENT PAS

Le maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes) est un homme de belle humeur. Heureusement, parce qu'il est confronté à des problèmes financiers qui en décourageraient beaucoup.

Gérald Martinez : « Si cette situation persiste, dans trois ou quatre ans nous ne pourrons plus payer nos emprunts. »

« Il est possible qu'à terme un certain nombre de communes soient déclarées en faillite. » Gérald Martinez n'étant pourtant pas de tempérament pessimiste, son état des lieux fait encore plus froid dans le dos. Pour le maire de Saint-Léger-les-Mélèzes depuis 2008, commune de trois cent trente habitants, dans la vallée du Champsaur, la quadrature du cercle de sa municipalité est financière : « Nous-mêmes, nous risquons d'avoir de gros problèmes de trésorerie. »

« Saint-Léger-les-Mélèzes, assure-t-il, n'avait pourtant pas le choix. Tout était à faire ou à refaire : les équipements de remontées mécaniques qui dataient de quarante ans, le réaménagement du village et des pistes, l'usine de production de neige de culture, l'agrandissement de la réserve collinaire pour permettre à l'agriculture d'en profiter l'été, l'assainissement des eaux, l'éclairage public… »

Coût global des investissements : 18 millions d'euros, dont huit à la charge de la commune et pour lesquels quatre emprunts ont été contractés. Trois sur vingt ans, et le dernier, auprès de la Caisse des dépôts, sur quarante ans.

Monsieur le maire et son conseil municipal auraient-ils été imprudents ? Non, dément Gérald Martinez : les investissements ont été faits à budget constant. Ce sont les baisses des dotations qui n'étaient pas prévues. « Les subventions qui n'arrivent pas dans les délais induisent des coûts supplémentaires. Qui plus est, les dotations sont en baisse ! L'Etat nous dit qu'un effort collectif est indispensable. » Le maire peut le comprendre mais regrette que la même exigence concerne à parts égales toutes les communes. Qu'elles aient dû, ou pas, entamer des travaux indispensables pour leur attractivité économique et le bien-être de leurs habitants.

A cela, s'ajoute le fonds de péréquation intercommunale (FPIC) établi sur la base du potentiel fiscal agrégé. « Saint-Léger-les-Mélèzes est considérée comme une commune riche, ironise-t-il. Nous devons donc participer au fonds de péréquation pour aider les communes pauvres… » Riche cette commune ? Son budget annuel est d'un million d'euros.

« Si cette situation persiste, dans trois ou quatre ans nous ne pourrons plus payer nos emprunts… » L'élu a exposé la situation à la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, ainsi qu'aux parlementaires de la circonscription. « Ils savent ce qu'il en est pour les communes de montagne comme la nôtre et ils ont fait ce qu'ils pouvaient », reconnaît-il. Il n'empêche. La situation financière de la commune est fragile. « Sans compter, déplore encore Gérald Martinez, que la loi NOTRe vient amplifier nos difficultés. Elle va probablement entraîner des prélèvements supplémentaires auprès des contribuables. »

Pour éviter l'asphyxie, le maire réclame une pause et que soit regardé l'état des investissements des communes sur les sept ou huit dernières années. De façon à ce que chacune d'elles puisse avoir un budget adapté à ce qu'elle a prévu, dans l'unique but d'améliorer sa vitalité économique et la vie de ses administrés.

EYEWAVE / FOTOLIA.COM

REPÈRES

- Baisse de l'enveloppe normée de 12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 :
-1,5 milliard d'euros en 2014
-3,67 milliards d'euros en 2015
-3,67 milliards d'euros en 2016
-3,66 milliards d'euros en 2017
- En cumulant les baisses annuelles, le manque à gagner pour les collectivités s'élève à 28 milliards d'euros sur la période.

Gouvernance

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET PRINCIPE DE PRÉCAUTION

La suppression de la clause de compétence générale et le renforcement de l'intercommunalité pourquoi pas, mais à quel prix ? Le scepticisme domine.

Denis Vuillermoz : « La montagne ne peut se passer d'une écoute et d'une représentation qui lui assurent un certain nombre d'avancées, de simplifications et de complémentarité. »

XIONGMAO / FOTOLIA.COM

Pour des élus, c'est une préoccupation permanente : la voix de la montagne sera-t-elle assez forte pour être entendue ? « Oui, si l'ensemble de ses élus ont une vision partagée des problèmes et des solutions, et s'ils parlent d'une voix pertinente, audible et argumentée », affirme Denis Vuillermoz, le vice-président du conseil régional de Franche-Comté et ancien conseiller général du canton de Saint-Claude, dans le Jura.

Il se soucie toutefois des conséquences possibles de la réforme territoriale qui fixe les nouvelles compétences des collectivités. « Il est très important que la spécificité montagne soit maintenue et reconnue dans la loi, non pas comme un viatique superfétatoire et acquis *ad vitam æternam*, mais parce que cela correspond à une réalité pour ceux qui vivent sur le terrain », affirme-t-il. Ses propos ne résonnent pas comme un avertissement, mais comme un principe de précaution : « La montagne ne peut se passer d'une écoute et d'une représentation qui lui assurent un certain nombre d'avancées, de simplifications et de complémentarité. »

L'homme de terrain se dit aussi assez déçu par la simple suppression de la clause de compétence générale et ne se satisfait pas pour autant du chef de filât : « J'ai toujours pensé, explique-t-il, qu'en cas de problème, il y a toujours une solution et que cette solution doit être portée par un seul responsable et non pas diluée entre deux, trois ou quatre niveaux de compétences et de responsabilités. »

De même, Denis Vuillermoz n'est pas sur la même longueur d'onde que le législateur sur les intercommunalités. A ses yeux, l'intercommunalité est la réponse à une volonté de travailler ensemble des collectivités d'un même secteur sur un schéma de développement économique : « Une communauté de communes qui fonctionne bien rassemble des bonnes volontés. Elle partage avec ses voisins un certain nombre de principes de fonctionnement, surtout en matière de développement économique, de développement des mobilités et d'équilibre de l'urbanisme. » Le tout exclusivement pour rendre service à la population.

L'élu franc-comtois salue « le travail opportun et pertinent d'Annie Genevard et de Bernadette Laclais ». Il les félicite d'avoir attiré l'attention du Premier ministre sur les principaux problèmes de gouvernance qui sont autant d'épines dans le pied des montagnards : le maintien des services publics, l'école, l'offre de soins et la couverture numérique. Selon la suite qui sera donnée à leur rapport « cela peut déboucher sur une garantie de développement économique de nos montagnes », espère-t-il.

Avant de se préparer à quitter la scène politique, il s'en voudrait de ne pas adresser aussi sa conviction aux élus d'aujourd'hui et de demain : « Si les populations de montagne rencontrent de réelles difficultés, il y a aussi des aménités qui doivent leur permettre non seulement de bien vivre, mais qui contribuent à ce que leurs territoires apportent du bonheur à la nation. »

REPÈRES

- Au 1er janvier 2016, le nombre de Régions métropolitaines passera de vingt-deux à treize.
- Le nombre de Régions comprenant des zones de montagne passera de douze à sept.
- En matière d'intercommunalité, le 31 mars 2016 au plus tard, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) devront compter au moins 15 000 habitants, avec une possibilité, laissée à l'appréciation du préfet, de dérogation en montagne jusqu'à 5 000 habitants.
- Le nombre de comités de massif reste inchangé et tous conservent leur dimension interrégionale.

Très haut débit

À VILLEPLANE, POUR LES ZONES GRISES, C'EST MARRON !

« Très clairement, je ne vais pas déménager pour aller chercher Internet. C'est à Internet de venir me trouver », a tranché Jérémie Kieffer, propriétaire de l'écogîte du hameau.

Jérémie Kieffer : « Tant que nous ne serons pas plus de cent habitants à Villeplane, nous ne pourrons avoir l'ADSL. Lequel arrive pourtant à deux kilomètres de là… Et je ne parle même pas de la 3G et de la 4G. »

Villeplane, hameau de la commune de Guillaumes, dans le Mercantour, résume parfaitement les avantages et les complexités de la vie dans les territoires isolés de montagne. La beauté des paysages, l'authenticité de la nature, la pureté de l'air, face à des contraintes quotidiennes pas forcément insurmontables, mais qui multiplient les difficultés, notamment en matière de communication.

Situons le problème. Le hameau de Villeplane, dans les Alpes-Maritimes, et sa vingtaine d'habitants, se trouve à 1 200 m d'altitude et à 12 kilomètres de Guillaumes, dans le haut pays niçois. On ne vient pas là par hasard. On y recherche le calme et l'authenticité, et peut-être le refus de certaines évolutions trop rapides du monde moderne. Cette recherche et cette envie de Jérémie Kieffer ne se sont pas dissipées avec le temps.

Son écogîte, il l'a fondé il y a vingt-cinq ans. C'est dire, que non seulement, il est ici chez lui, mais qu'il en assume pleinement les contraintes. « Les difficultés que nous rencontrons avec les réseaux de téléphonie mobile ne me dérangent pas du tout, avoue-t-il. Cela fait des ondes en moins et ce n'est pas plus mal. »

Pour lui et pour les trois autres petites entreprises de Villeplane (deux de bois et une autre d'organisation de randonnées), ce qui est vraiment dommageable, c'est l'absence ou l'inefficacité des réseaux Internet. Parce que la promotion de son écogîte, les réservations, les commandes… au pas de l'âne, ce n'est pas facile.

De démarches en pétitions, Jérémie Kieffer n'a pourtant cessé de remuer ciel et terre. En vain. Et toujours en vain. « Maintenant, c'est marron pour nous, conclut-il. Nous sommes en zone grise et nous n'avons quasiment aucune chance d'être un jour couverts par un réseau Internet. Orange me l'a dit clairement, et tant que nous ne serons pas plus de cent habitants à Villeplane, nous ne pourrons avoir l'ADSL. Laquelle arrive pourtant à deux kilomètres de là… Et je ne parle même pas de la 3G et de la 4G, vous rigolez ! »

Bon gré mal gré, le propriétaire de l'écogîte et son entourage se sont fait une raison : seul le satellite pouvait leur rendre les services dont ils ont besoin. Alors, va pour le modèle Nordnet. Depuis, le progrès est réel mais, d'après Jérémie Kieffer, le système est loin de tenir ses promesses : « Ce n'est pas extra. Déjà, pour le double prix d'un abonnement classique, on n'a ni le téléphone gratuit, ni la télévision. En plus, nous sommes limités par un quota de téléchargement. Je reconnais que tout cela est marqué sur le contrat de Nordnet, mais en tout petit et en bas de page. Or, le plus important, c'est la connexion. »

En pratique, il n'a droit qu'à 50 giga-octets de téléchargement. « Il faut savoir qu'à chaque fois que vous ouvrez une fenêtre sur votre ordinateur, c'est un téléchargement, se désole-t-il. A ce rythme-là, les 50 giga qui vous sont alloués disparaissent très vite et quand vous les dépassez, la connexion redescend rapidement. C'est suffisant pour regarder ses mails mais si l'on veut construire un site et y mettre des photos et des vidéos, c'est quasi impossible. »

Là non plus, pas d'espoir d'amélioration. Selon lui, la version du satellite que les responsables de Nordnet lui ont proposé à titre expérimental représente le maximum de ce qu'ils peuvent faire. Alors Jérémie Kieffer en est réduit à devoir surveiller sa clientèle afin qu'elle se montre plutôt compréhensive, ou carrément à lui mentir : « J'ai la possibilité d'émettre en Wi-Fi, mais, cet été, aux alentours du 20 du mois, il n'y avait déjà plus d'Internet. Alors, soit je fais constamment la police auprès de mes hôtes, soit je ne leur dis pas qu'il y a le Wi-Fi. »

TOMASZ ZAJDA / FOTOLIA.COM

REPÈRES

- Le 21 mai 2015, les quatre opérateurs mobiles nationaux ont pris l'engagement devant l'ARCEP[1] :
  – de résorber toutes les zones blanches de téléphonie mobile d'ici le 31 décembre 2016 pour tous les centres-bourgs des communes sans couverture mobile 2G (il n'y en aurait que 160) ;
  – d'apporter avant la mi-2017 un service d'accès mobile à Internet (3G) aux 2 200 communes aujourd'hui non couvertes (sur un total de 3 303).

(1) Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Economie

RÉUSSIR EN MONTAGNE, OUI C'EST POSSIBLE

Le PDG d'une entreprise de Saint-Pierre-de-Chartreuse, en Isère, l'assure et le prouve : « Il n'y a pas de frein majeur à s'installer en montagne. »

Benoît Laval : « Nous ne sommes pas seulement une entreprise posée là, sur le massif. Nous sommes très impliqués dans la vie de la commune. Tout le monde y gagne. »

REPÈRES

- Le 14 septembre, le comité interministériel des ruralités de Vesoul a annoncé :
  - le remboursement de la TVA sur les frais d'entretien des bâtiments des collectivités ;
  - la création d'un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités ;
  - la révision des ZRR.
- Sur 800 maisons de santé annoncées comme objectif pour la fin de l'année, 708 sont aujourd'hui en service et 95 sur le point d'être terminées (elles doivent être 1 000 fin 2016).
- 287 nouveaux projets de maisons de services au public (MSAP) ont été identifiés dans 81 départements recensés. 109 d'entre elles portées par des bureaux de poste. Pour la fin de l'année, 100 supplémentaires seront en service, dont 26 portées par La Poste.
- La montagne en été est le thème d'un des cinq pôles d'excellence touristique, dont la feuille de route pour leur promotion à l'étranger a été présentée le 15 septembre au secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

VOLEVIKARA / FOTOLIA.COM

Benoît Laval parle d'expérience. Passionné de montagne et de course à pied, en 2011 il délocalise son entreprise, Raidlight-Vertical, à Saint-Pierre-de-Chartreuse, à trente minutes de Grenoble et un peu plus d'une heure de Lyon. Aujourd'hui, le groupe, qui a reçu plusieurs prix pour son sens du développement économique et touristique des territoires, compte cinquante-trois employés aux profils professionnels différents, et une croissance à deux chiffres ininterrompue depuis sa création en 1999. Nouveauté de 2015 : Raidlight-Vertical s'organise pour produire en France des vêtements, des sacs à dos et des chaussures pour le trail et les autres activités outdoor.

En parallèle, sous l'impulsion de Benoît Laval et de celle des collectivités locales, la commune est devenue la première station de trail, et un tiers des salariés de l'entreprise sont originaires de la région. « Tout cela prouve qu'il est possible de se développer en montagne », souligne le PDG. Balayées toutes les habituelles réserves : « Je ne vois aucun frein avec les transports, et Internet ne nous pose pas de difficultés insurmontables. Il faut sortir de cette image. Pour nous, elle est fausse. »

Quand même la route ? Et s'il neige ? « Ce n'est pas vraiment un problème. Même s'il tombe deux mètres de neige, tout le monde est là. Les trois quarts des salariés habitent à Saint-Pierre-de-Chartreuse ou à environ dix kilomètres. » Et l'absence de très haut débit ? « Nous nous sommes organisés avec des Livebox de France Télécom. Une trentaine de nos salariés travaillent d'ailleurs devant leur ordinateur ou par téléphone, et nous faisons beaucoup de ventes sur Internet. » Résultat : l'entreprise commercialise chaque année plus de 400 000 produits en France, en Europe, au Japon et en Chine, et affiche un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros.

De tout cela, ce passionné de trail tire la certitude que toutes les entreprises sont compatibles avec la montagne. « De chaque particularité, il faut faire un avantage », conseille-t-il.

A l'appui de son concept, plus de 10 000 touristes et clients se rendent chaque année, en hiver et en été, dans le village pour courir mais aussi pour visiter le magasin d'usine, ne rien rater de la conception des produits, participer à la production ou boire un café avec le personnel. « Nous ne sommes pas seulement une entreprise posée là, sur le massif. Nous sommes très impliqués dans la vie de la commune. Tout le monde y gagne. »

Le choix de vie de Benoît Laval, également conseiller municipal, le concerne encore plus directement : « Je préfère habiter en montagne, y travailler, et que mes enfants y soient bien. »

Robert de Caumont : « Il n'y a rien de plus urgent de l'acte II de la loi Montagne »

Ancien député et ancien maire de Briançon, Robert de Caumont, également l'un des promoteurs et des artisans du « Code de la montagne », est aussi un des pères de la loi Montagne. Il souligne que le rapport d'Annie Genevard et de Bernadette Laclais, qui vient d'être remis au Premier ministre, éclaire les domaines dans lesquels la montagne peut apporter une contribution particulièrement utile à la nation. Selon lui, la reconnaissance des spécificités montagne reste aujourd'hui plus indispensable que jamais.

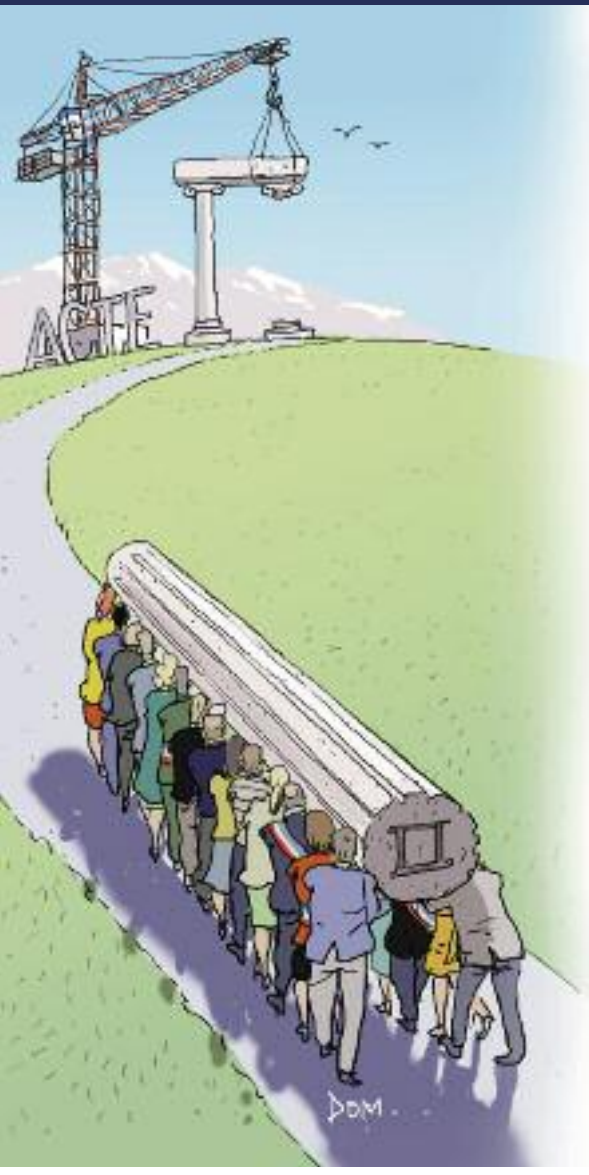

PLM : Quel jugement portez-vous sur les propositions contenues dans le rapport de l'acte II de la loi Montagne ?

Robert de Caumont : Pour lancer l'acte II de la loi Montagne, le Premier ministre a eu l'heureuse initiative de missionner conjointement deux députées de sensibilités politiques différentes mais dévouées l'une et l'autre à la cause de la montagne. Elles ont accompli un travail considérable, après avoir consulté de nombreux acteurs de la vie montagnarde. Leurs propositions ouvrent la voie à des mesures permettant de mieux appliquer les textes existants et d'innover dans plusieurs domaines où la situation a évolué de façon importante depuis trente ans. Mais en matière législative, elles ont seulement ouvert des voies qui restent à concrétiser.

PLM : Retrouvez-vous dans ce rapport l'esprit de la loi Montagne de 1985 à laquelle vous avez contribué ?

R. de C. : Cet esprit, que j'ai eu le plaisir de traduire dans l'introduction au *Code de la montagne,* édité l'an dernier, est issu d'une démarche collective et progressive de plusieurs années, dont le couronnement a été le vote unanime des deux Assemblées, après un exercice original de démocratie participative dans toutes les circonscriptions de montagne. «Les 10 Fondamentaux de la loi Montagne», qui complètent cette introduction, semblent bien faire l'objet d'un large consensus aujourd'hui, et je me réjouis de constater que nos deux députées missionnaires en sont parties prenantes, de même que celui qui les a missionnées, puisqu'il a bien voulu nous rappeler qu'il avait participé à ce travail en tant qu'attaché parlementaire d'un député de l'Ardèche, voici plus de trente ans. Cette expérience concrète est une chance pour nous.

PLM : Entre la réforme territoriale qui a été récemment votée, les mesures annoncées en matière de dotations d'Etat, notamment de péréquation, diverses autres lois, dont la loi Macron, et le rapport de l'acte II de la loi Montagne, pensez-vous que la spécificité montagne est bien appréhendée et respectée ?

R. de C. : L'article 8 de la loi dispose que « les mesures de portée générale sont adaptées, en tant que de besoin, à la spécificité de la montagne » et que « les dispositions relatives au développement économique, social et culturel et à la protection de la montagne sont en outre adaptées à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif ». Ce qui signifie que tout ministre ou fonctionnaire doit se demander, en rédigeant un projet de texte législatif ou réglementaire, s'il tient compte de la loi Montagne, et notamment des objectifs fixés dans son article 1. Mais le moins qu'on puisse dire est que ce réflexe n'est pas très répandu…

Il l'est sans doute plus de la part des ministres en charge de l'Egalité des territoires que des fonctionnaires de Bercy. C'est la raison pour laquelle, avant même la promulgation de la loi, nous avons pris la précaution de créer une association d'élus montagnards rassemblant toutes les sensibilités politiques et tous les niveaux de res-

que de transformer l'essai

CHRISTOPHE CASSEY

« Le rapport remis par Annie Genevard et Bernadette Laclais est une très intéressante "feuille de route" pour les ministères. Mais il faudra justement éviter que certains s'engouffrent dans cette brèche. »

ponsabilités, dont les règles de fonctionnement préservent le consensus, forgé sur l'essentiel, des enjeux partisans. Cela ne marche pas mal, et l'ANEM a su se faire entendre parce qu'elle développe une expertise et une réactivité qui font sa réputation dans les allées du pouvoir. Mais, comme l'ont judicieusement relevé les députées en mission, il faut renforcer la formulation de l'article 8, afin de le rendre incontournable par les jacobins les plus impénitents.

PLM : Quels sont les points forts et positifs que vous percevez en faveur de la spécificité montagne et/ou les dangers ou carences en sa défaveur ?

R. de C. : Je perçois comme des dangers sérieux la démarche actuelle qui, sous couvert de « simplification » est prompte à supprimer les dispositifs qui précisément tiennent compte de la « spécificité montagne », ou celle qui consiste à confier à l'échelon régional des tâches qui seraient bien mieux accomplies au niveau des bassins d'emploi, qui ont généralement une forte identité en montagne. Pour l'anecdote, on peut citer la suppression de l'article 102, qui disposait que « le gouvernement déposera chaque année devant le Parlement un rapport sur l'application de la présente loi et sur les mesures spécifiques qui auront été prises en faveur de la montagne. Ce rapport sera également transmis au Conseil national de la montagne ».

On peut citer encore la passation au niveau régional des marchés de formation pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, alors qu'il s'agit surtout de leur adaptation aux débouchés spécifiques que crée, dans chaque « pays », l'économie montagnarde. Ou enfin la tentation de noyer les spécificités montagnardes dans un vaste ensemble rural, alors que la politique de la montagne veut valoriser des atouts et compenser les handicaps.

En revanche, la période actuelle nous offre des opportunités qu'il faut saisir. D'abord, bien évidemment, l'initiative du Premier ministre, fondée sur une connaissance concrète du sujet, de lancer l'acte II de la loi Montagne. Et le succès simultané des démarches qui tendent à faire reconnaître la légitimité d'un « droit de la montagne » et à rendre cette reconnaissance irréversible : ainsi, la publication d'un *Code de la montagne*, la généralisation d'un enseignement universitaire de ce nouveau domaine juridique à l'usage de ceux qui vont contribuer à son développement.

PLM : Quelle doit être la prochaine étape pour avancer sur la bonne voie ?

R. de C. : Que les pouvoirs publics européens, nationaux et régionaux, les administrations spécialisées, les universités et les juridictions considèrent le droit à la différence et à l'expérimentation comme une richesse potentielle et non comme une complication inutile !

PLM : Le rapport de Mesdames Genevard et Laclais apporte-t-il les compléments et les actualisations nécessaires à vos yeux, et notamment par rapport aux nouveaux enjeux non explicites en 1985 ? Changement climatique, THD…

R. de C. : C'est évidemment sur ces terrains que l'opportunité et la valeur ajoutée du rapport sont les plus fortes, et que la montagne peut apporter une contribution particulièrement utile. Car elle est source d'air pur, riche d'un patrimoine forestier remarquable, d'énergies renouvelables et de ressources en eau précieuses, d'une biodiversité qu'il faut entretenir et maîtriser. ➤➤➤

«Il faudra éviter que les mesures "montagne" soient dispersées dans des textes sectoriels, et dès lors affaiblis.»

CHRISTOPHE CASSEY

LA MONTAGNE AU CŒUR

Robert de Caumont est un de ces hommes dont l'attachement à la montagne apparaît comme une évidence et sans lesquels la montagne ne serait pas tout à fait ce qu'elle est. Faire en sorte que la montagne soit toujours plus grande et toujours plus forte était son destin, il en fait son devoir. Depuis trente ans, il a ainsi suivi pas à pas les textes d'application de la loi Montagne, puis ses modifications « dont certaines (en 2005 notamment) ont été de taille ». Récemment, Robert de Caumont en a fait la synthèse dans l'introduction au *Code de la montagne,* porté sous l'égide de l'ANEM. En tant qu'élu local, président d'un comité de bassin d'emploi ou simple militant du cadre de vie, il a participé à de nombreux combats, toujours pour que la loi ne reste pas lettre morte. « Et j'ai parfois eu la satisfaction du devoir accompli », dit-il tout en mesurant le chemin qu'il reste à parcourir.

➤➤➤ De nombreux parcs nationaux et régionaux y sont situés. Sa contribution à la solution des problèmes énergétiques et à l'avènement d'une écologie du réel peut et doit donc être importante et valorisée de façon concrète.

Quant au très haut débit, il est la condition même de l'installation en montagne d'activités à forte valeur ajoutée et de leurs personnels qui pourraient dynamiser des bassins d'emploi et contribuer au maintien de leurs services publics. Les propositions du rapport vont dans ce sens.

PLM : Quelles sont les grandes urgences pour la montagne ?

R. de C. : Pour l'heure, je ne vois rien de plus urgent que de transformer l'essai de l'acte II. Les conditions en sont claires. L'initiative gouvernementale étant lancée, le rapport remis, le Conseil national de la montagne de Chamonix nous a fourni des indications sur la poursuite de la démarche et son calendrier. Pour nous, l'étape législative est incontournable, car elle seule peut donner aux décisions l'autorité et le caractère irréversible que confère la loi, surtout si elle est consensuelle et si possible votée à l'unanimité. Il faudra donc qu'elle ait une place prioritaire dans un calendrier parlementaire chargé – ce qui nécessite presque certainement un projet de loi, mais aussi que les élus et la société civile aient le temps, dans tous les massifs, d'apporter leur contribution à son enrichissement.

Dans un contexte politique peu propice aux démarches unanimes, l'ANEM aura une fois de plus à démontrer sa capacité à rassembler sur l'essentiel, car l'enjeu est de taille. Or, le rapport actuel comporte plus de propositions d'ordre gouvernemental et réglementaire que législatif. Il est en quelque sorte une très intéressante « feuille de route » pour les ministères. Il faudra justement éviter que certains s'engouffrent dans cette brèche, que de ce fait les mesures « montagne » soient dispersées dans des textes sectoriels, et dès lors affaiblies.

Mais le triste destin de beaucoup de circulaires, voire de directives, c'est d'aller au panier au bout d'un certain temps ; et, même si tactiquement l'utilisation de lois sectorielles est utile, elle peut être facteur de dispersion. N'oublions pas que la loi Montagne a été signée par vingt-deux ministres, mais qu'elle a migré depuis lors dans vingt-six codes différents, avant d'être à nouveau rendue lisible dans un seul code ! C'est pourquoi l'élaboration d'une loi consacrée à l'essentiel est incontournable. Il est heureux que le Premier ministre, lui-même, l'ait rappelé le 25 septembre à Chamonix.

PLM : Y a-t-il d'autres propositions que vous auriez aimé voir dans ce rapport ?

R. de C. : Comme je viens de le dire, ce rapport prépare le terrain pour d'autres étapes et j'espère que ses auteures, en tant que parlementaires, ne s'arrêteront pas là. Pour ma part, je me passionne pour ce sujet depuis près de quarante ans : le 40e anniversaire du « discours de Vallouise », ce sera le 23 août 2017 ! Et j'ai souvent mesuré la difficulté du chemin qu'il reste à parcourir. Pour prolonger l'esprit du rapport actuel, j'aurai de nombreuses propositions à formuler le moment venu. A titre d'exemples :

- Il faut créer, par la loi, un statut particulier pour les hôpitaux de montagne, afin de tenir compte de l'accessibilité, des distances-temps, d'intempéries et de catastrophes naturelles, de fréquentation touristique d'été et d'hiver, de caractère climatique et souvent frontalier de leur zone de patientèle, de dispositifs de secours, afin d'assurer une égalité d'accès aux soins, y compris ceux d'urgence vitale et de réanimation.
- Il faut, pour améliorer la compétitivité de notre potentiel touristique, mieux assurer la formation permanente des personnels en pérennisant leurs emplois saisonniers : la reconduction des contrats d'une saison sur l'autre, prévue par la loi de 1985, déjà acquise dans les secteurs des remontées mécaniques et du tourisme social, doit s'étendre à d'autres branches, et à cette fin, la loi doit reconnaître le caractère précaire du contrat saisonnier en l'assortissant de la prime de précarité, sauf, évidemment, s'il bénéficie d'une clause de reconduction.
- Il faut garantir le maintien des lignes ferroviaires de fond de vallée en assurant leur électrification, l'optimisation de l'articulation entre TGV, trains d'équilibre du territoire (TET) et TER, et la complémentarité, et non la concurrence, entre transports ferroviaires et routiers. Là encore, le recours à la loi sera sans doute nécessaire.

J'arrête ici mon énumération, car nous ne sommes qu'au début de la démarche, que nous souhaitons tous, je le pense, aussi… historique que l'acte I ! ■

LES DATES

1er oct.	6 oct.	7 - 8 oct.	15 - 16 oct.	5 - 6 nov.
Concertation sur la réforme des ZRR avec le cabinet de la ministre Sylvia Pinel	Groupe de travail sur le projet de loi de finances pour 2016 à l'ANEM	Congrès de Domaines skiables de France à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)	31e congrès de l'ANEM au Puy-en-Velay (Haute-Loire)	Colloque européen sur l'installation en montagne à Ax-les-Thermes (Ariège)

COMITÉ DIRECTEUR

Les rapporteures de deux sujets majeurs présentent leurs travaux aux élus

Le comité directeur de la rentrée s'est réuni le 24 septembre, à la veille du Conseil national de la montagne (CNM) de Chamonix, avec le 31e congrès de l'Association en ligne de mire. Plusieurs dossiers ont été évoqués parmi lesquels, une fois de plus, ceux de l'acte II de la loi Montagne et de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ont pris une place essentielle.

Coauteure du rapport sur l'acte II de la loi Montagne, Bernadette Laclais a présenté les résultats de la mission conduite avec Annie Genevard, que les deux députées ont remis au Premier ministre, Manuel Valls, le 3 septembre.
Tout en les félicitant du travail accompli, les membres du comité directeur ont échangé leurs points de vue sur les perspectives d'avenir du rapport. Ils se sont accordés pour demander le lendemain au Conseil national de la montagne un texte ambitieux et fédérateur qui devrait prendre la forme d'un projet de loi.
La députée du Puy-de-Dôme Christine Pirès-Beaune a ensuite présenté son rapport sur la réforme de la péréquation des dotations de l'Etat aux collectivités, et plus particulièrement de la dotation globale de fonctionnement. Ce sujet majeur a également donné lieu à un débat tout aussi nourri s'accordant sur des messages complémentaires destinés au Premier ministre, afin que soit prise en compte la réalité des multiples surcoûts liés à la montagne.
Durant la réunion, entre autres points d'actualité, ont été présentés un bilan d'étape sur l'action engagée avec les partenaires de l'Association pour la mise en place de maisons de services au public, et celle concernant la création des offices de tourisme intercommunaux, et des nouveaux seuils de population intercommunale, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe.
Enfin, la question a été soulevée de savoir si l'Association donnait une suite favorable à la demande du préfet coordonnateur du massif des Alpes pour diffuser auprès des élus un rappel des règles en cours interdisant aux maires d'adopter des arrêtés de battue contre les loups.

FRÉDÉRIQUE MASSAT SUCCÈDE À FRANÇOIS BROTTES À LA TÊTE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE L'ASSEMBLÉE

Présidente de l'ANEM de 2012 à 2014, la députée de l'Ariège, Frédérique Massat, a été élue le 1er octobre présidente de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.
Elle succède à ce poste à François Brottes (il fut lui aussi président de l'ANEM de 2004 à 2006), qui a dans le courant de l'été abandonné son mandat de député de l'Isère pour devenir président du directoire de Réseau de transport d'électricité (RTE).
***PLM* adresse à l'un et à l'autre ses plus chaleureuses félicitations.**

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY
15 & 16 OCTOBRE 2015

JEUDI 15 OCTOBRE

10h30 / Comité directeur
14h / Ouverture du congrès
Accueil par Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire, président de l'ANEM
Allocution de Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique
14h45 / Table ronde
Quelle place pour les énergies renouvelables dans la transition énergétique? Quelles répercussions pour la montagne?
Grand témoin : Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, secrétaire générale de l'ANEM
15h45 / Table ronde
Le droit à l'adaptation des normes en montagne
17h / Table ronde
Pour une vraie péréquation financière et de solidarité nationale en faveur de la montagne
18h15 / Fin de la première journée
20h30 / Soirée de gala
à l'Hôtel Dieu du Puy-en-Velay

VENDREDI 16 OCTOBRE

8h15 / Assemblée générale
9h15 / Séance inaugurale
9h45 / Table ronde
L'acte II de la loi Montagne
Grands témoins : Laurent Wauquiez, Marie-Noëlle Battistel, président et secrétaire générale de l'ANEM, Annie Genevard, Bernadette Laclais, rapporteures pour l'acte II de la loi Montagne
12h / Clôture des débats par le président de l'ANEM
12h30 / Conférence de presse
Déjeuner

Vous pouvez consulter l'intégralité du programme sur www.anem.org

MAINTENANT LE COURANT PASSE DEUX FOIS MIEUX ENTRE LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'EUROPE.

En 2015, RTE, le réseau de transport d'électricité et REE, Red Eléctrica de España ont inauguré une liaison souterraine en courant continu entre la France et l'Espagne. Cette nouvelle ligne très haute tension permet de doubler le niveau d'interconnexion entre les deux pays. Ainsi c'est 2 800 mégawatts qui vont pouvoir circuler entre la France, l'Espagne et le reste de l'Europe.

Retrouvez tous les projets RTE sur **rte-france.com**

Pour plus d'informations FLASHEZ-MOI !

Le réseau de l'intelligence électrique

Rte